



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Odile LACOUTURE.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 décembre 2021

Ordre du jour :

- ❖ Convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire des Landes
- ❖ Organisation de la distribution du Repas des Aînés du 15 janvier 2022
- ❖ Questions diverses

Présents : Odile LACOUTURE, Eliane HEBRAUD, Muriel BORDELANNE, Christine PIETS, Marie-Pierre DARGELOS, Nadine TASTET, Jean-Paul CLAVE, Michel BIOLE

Excusée avec pouvoir : Danielle POIRAUD donne pouvoir à Jean-Paul CLAVE

Excusés : Didier BERGES, Michelle LAFITTAU, Anne-Marie BERGES, Hélène DESTARAC

◆◆◆◆

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021

◆◆◆◆

1. Convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire des Landes et avec l'ADMR

Mme la Présidente précise que dans le cadre de la remise en route d'une distribution de colis alimentaires sur la commune, pour les Grenadois en situation précaire, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec la Banque Alimentaire des Landes.

Le coût pour le CCAS s'élèvera à 15 € de cotisation annuelle. Le montant de la participation de solidarité sera de 24 cts pour les produits non FEAD et non CNES.

En contrepartie, Mme la Présidente propose que les bénéficiaires versent 1 € par colis.

Une convention avec l'ADMR sera signée afin de les autoriser à encaisser 1 € par colis. Elle précisera qu'en fin d'année un état des sommes perçues sera envoyé au CCAS qui ensuite émettra un titre de recette pour récupérer le montant total versé par les bénéficiaires de la banque alimentaire.

La gestion du local, du réapprovisionnement et de la distribution sera assurée par des bénévoles.

M. Jean-Paul CLAVE précise que deux bénévoles de l'ADMR vont suivre la formation HACCP (hygiène alimentaire) afin de pouvoir préparer et distribuer les colis.

Madame Nadine TASTET se propose pour venir aider à la préparation des colis.

Mme la Présidente propose d'apposer une affiche signalétique « LE PANIER GRENADOIS » sur la porte du local.

Mme Marie-Pierre DARGELOS va se renseigner pour savoir si la caméra de vidéoprotection située au coin de la place des tilleuls intègre le bâtiment dans son périmètre.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire 40 et l'ADMR, jointes en annexe,

AUTORISE Mme la Présidente à signer lesdits documents,

ACCEPTE la contrepartie financière des bénéficiaires de 1 € par colis,

DESIGNE M. Jean-Paul CLAVE comme interlocuteur de la Banque Alimentaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

2. Organisation de la distribution du Repas des Aînés du 15 janvier 2022

Prévu le 15 janvier 2022, ce repas ne pourra avoir lieu dans les conditions habituelles, au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

Il a donc été proposé lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021, que les repas prévus pour cet évènement, soient distribués, dans des contenants individuels afin que chaque bénéficiaire puisse déguster ce menu festif à son domicile.

Une invitation proposant de récupérer son repas le 15 janvier dans la matinée, de 9h30 à 12h30 au CSC, a été adressée à chaque aîné.

Les réponses ont été réceptionnées en mairie : 290 inscrits

Les menus décorés par les élèves des école Gaston Phoebus et Notre Dame accompagneront le repas.

Les membres du Conseil d'Administration proposent l'organisation de distribution suivante :

- Accueil des aînés au niveau de l'entrée principale du CSC
- Vérification du pass sanitaire et de l'inscription au repas
 Une communication sur les heures de récupération des repas et sur l'obligation de présentation du pass sanitaire sera effectuée sur le panneau d'affichage de la ville.
 - Si pass sanitaire valide : entrée dans la salle
 - Si pass non valide ou absent : diriger les personnes vers la cuisine (par l'extérieur) où le repas leur sera remis
- Les personnes sont conduites à l'intérieur de la salle où trois postes de distribution seront installés avec chacun le listing complet des inscrits :

 Pour les aînés ne pouvant se déplacer, le repas pourra être récupéré par une tierce personne contre signature.
- Deux sorties : une côté parc et une rue Charles de Borda
 Le hall extérieur de la cuisine est réservé à la distribution des repas aux personnes n'ayant pas leur pass sanitaire.

Mmes Eliane HEBRAUD et Marie-Pierre DARGELOS se retrouveront en mairie le vendredi 14 janvier à 17h30 afin de faire un dernier briefing avec Corinne LESBARRERES.

Tous les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal sont conviés à participer à cette distribution. Mme Corinne LESBARRERES va envoyer un mail afin que chacun confirme ou infirme sa présence.

Le jour J, le rendez-vous est fixé à 9 h au CSC.

Mme Eliane HEBRAUD demande s'il ne serait pas judicieux de commander des repas supplémentaires pour pallier à tout problème d'inscription. Accord unanime pour commander 5 repas de plus.

Il est précisé que, parallèlement et comme l'année passée, les résidents de l'EHPAD de Coujon se verront remettre un petit colis individuel.

Mme la Présidente précise que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h40

